

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANDIVY**

Séance du 13 janvier 2026

Le treize janvier deux mil vingt-six à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Landivy, légalement convoqué le neuf janvier deux mil vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel RONCERAY, Maire.

Nombre de membres

en exercice :	15
présents :	11
votants :	11
absents :	4

Présents : M BAZILLE, M DEMAZEL, MME EPRON, M GOBÉ, MME GOUIN, MME HAVARD, M LÉON, MME MY, M NOURY, MME MARY,

Absents excusés : MME LANCIEN, M DREUX, MME PENLOUP, M PLANNELLES-GARCIA

Absents qui ont donné pouvoir :

Secrétaire de séance : Thierry BAZILLE

**N°2026009 - Objet : PARTICIPATION VOLONTAIRE CAUE53 – PROJET ESPACE CONVIVALITE
VALLON DE LA LORTIERE**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mission de conseil et d'accompagnement assurée par le CAUE 53 (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne) ;

Considérant le rendez-vous tenu avec le CAUE 53 et l'intérêt pour la commune de bénéficier de l'accompagnement de ses architectes et paysagistes afin de soutenir la maîtrise d'ouvrage ;

Considérant qu'il est proposé de conclure une convention d'accompagnement avec le CAUE 53 à cet effet ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **Décide** d'autoriser la conclusion d'une convention d'accompagnement avec le CAUE 53 ;
- **Décide** de verser une participation volontaire d'un montant de 3 000 €, correspondant à la contribution générale à l'activité du CAUE 53 ;
- **Autorise** Monsieur/Madame le Maire à signer la convention et tout document s'y rapportant.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

- Pour : 11**
- Contre : 0**
- Abstentions : 0**

Le secrétaire de séance,
Thierry BAZILLE



Fait et délibéré le 13 janvier 2026
Pour extrait conforme,
Marcel RONCERAY, Maire

